

PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 21 OCTOBRE 1998

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 21 octobre 1998

Aujourd'hui, à dix-sept heures trente-quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 443 Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives
- n^o 450 Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives
- n^o 455 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte et la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles
- n^o 456 Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'Assemblée nationale

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.